



COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 24 novembre 2016

L'an deux mille seize et le treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni.

Ordre du jour :

- Taxe Aménagement 2017,
- Fonds de Concours Alès Agglomération 2016,
- Indemnité du receveur 2016,
- Semaine bleue 2016,
- Entretien des locaux de la Mairie,
- Instauration Redevance d'Occupation du Domaine Public - Orange,
- Règlement de la salle polyvalente,
- Convention d'adhésion à la plateforme d'alerte téléphonique Gedicom - Alès agglomération,
- Motion de l'AMG contre le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI,
- Questions diverses.

1 - TAXE AMENAGEMENT 2017

Considérant que le secteur délimité concerne le quartier du Tomple ; parcelles A 724, A 732 et A 733.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'instituer sur le secteur délimité au plan joint, autour du chemin du Tomple, un taux de 10 % en raison des investissements réalisés pour la viabilisation des parcelles.
- D'instituer sur le reste du territoire communal un taux de 5 %.

2 - FOND DE CONCOURS ALES AGGLOMERATION 2016

Monsieur le Maire indique qu'un fonds de concours a été attribué par le Conseil Communautaire d'Alès Agglomération au titre de l'année 2016.

Le conseil municipal unanime demande que ce fonds de concours soit attribué aux travaux d'investissement réalisés pour l'aménagement du vieux cimetière en 2015 suivant le plan de financement :



Les Plans

Bien Vivre la Ruralité dans le Gard

Aménagement du vieux cimetière des Plans :

- **Fond de Concours 2016** (Alès Agglomération) : 45.20 % HT - 4 060.00 €
- **Mairie** (autofinancement) : 54.80 % HT - 4 920.00 €

COUT TOTAL DE L'OPERATION : 8 980.00 € HT

3 - INDEMNITE DU RECEVEUR 2016

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur le Receveur Municipal, pour l'année 2016, l'indemnité de conseil qui lui est due, soit 226.78 euros brut.

4 - SEMAINE BLEUE 2016

Une activité journalière a été organisée à Allègre-les-Fumades, Brouzet-les-Alès, Les Plans et Mons, en direction des aînés de ces communes, lors de la semaine Bleue du 03 au 09 octobre 2016. Le coût global est de 700 €.

Il est convenu que la commune des Plans prend en charge le paiement des prestations. En conséquence les communes précédemment citées auxquelles s'ajoute Saint-Just-et-Vacquières verseront chacune une participation de 140 € ($700 / 5 = 140$) à la commune des Plans.

Le total des prestations à régler par la commune des Plans s'élève à :

- Intervention AGIRabcd pour 3 demi-journées : 200 €
- Animation du thé dansant à Saint-Just-et-Vacquières par Music Pulsion : 500 €

Total : 700 € réglés par la commune des Plans.

5 - ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique avoir une proposition de prestation de service pour l'entretien des locaux de la Mairie à raison de 2 h par semaine pour un total de 9h par mois et une durée de 3 mois renouvelable pendant un an.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.



6 - INSTAURATION REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ORANGE

Monsieur le Maire indique que la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux téléphoniques de la société Orange n'a jamais été instaurée sur la commune et qu'il serait nécessaire de la mettre en place. Ce qui nous ferait recourir à l'encaissement d'une redevance annuelle d'environ 300 euros, avec rattrapage sur les 5 années précédentes.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et mandate le Monsieur Maire pour mettre en place cette redevance.

7 - REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un nouveau règlement de la salle polyvalente a été affiné lors d'un dernier conseil municipal et qu'il s'agit aujourd'hui de le voter dans sa version définitive. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

8 - CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME D'ALERTE TELEPHONIQUE GEDICOM - ALES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de convention d'adhésion à une plateforme téléphonique avec Alès Agglomération.

Cette convention repose sur l'abonnement à la plateforme de la société GEDICOM, pris en charge par Alès Agglomération, la création d'un accès à cette plateforme et la gestion des données par des personnes habilitées par la Mairie.

Cette plateforme servira d'alertes collectives pour les habitants des Plans lorsque la Préfecture diffusera des informations de danger comme les alertes météorologiques.

La durée de cette convention est fixée à 5 ans jusqu'au 30 mars 2021.

9 - MOTION DE L'AMG CONTRE LE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AUX EPCI

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une Motion, souhaitée par l'ensemble des municipalités adhérentes à l'Association des Maires du Gard, contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux Etablissements Public de Coopérations Intercommunales.

Le Conseil Municipal des Plans, comme l'Association des maires du Gard a exprimé son mécontentement et son inquiétude sur le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux établissements publics de coopérations intercommunales.



Les Plans

Bien Vivre la Ruralité dans le Gard

Le Conseil Municipal des Plans comme l'Association des Maires du Gard s'inquiète du transfert des compétences en bloc, et notamment du transfert obligatoire dans les domaines eau et assainissement, non basé sur le volontariat des communes.

Le Conseil Municipal des Plans comme l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Gard appelle à :

Respecter les communes et les Maires, premier échelon de proximité de notre démocratie, indispensables à la cohésion sociale en milieu urbain, périurbain et dans les zones rurales.

- Conforter le principe de subsidiarité, les transferts volontaires, le choix du mode de gestion (en régie ou non) des compétences notamment pour l'eau et l'assainissement. Les élus rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement.
- Demande le rétablissement de la notion d'intérêt communautaire, c'est à dire la possibilité laissée aux élus de décider localement du transfert de telle ou telle compétence et le libre choix du moment opportun dudit transfert.
- Le Conseil Municipal des Plans, avec l'Association des Maires du Gard, alerte les parlementaires sur les dérives de la loi NOTRe qui vise à effacer la commune, par le transfert obligatoire des compétences sans mesurer les incidences sur la cohésion sociale et la qualité des services rendus aux habitants.
- Il faut faire confiance au sens de responsabilité des élus locaux, qui sont pleinement résolus à prendre toutes les initiatives utiles pour améliorer l'efficacité de la gestion publique locale.

Cette motion votée à l'unanimité sera envoyée aux parlementaires et aux ministères concernés.

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 19h30.